

**CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-MARIE-AUX-MINES**  
**Extrait du Registre des Délibérations**

Nombre de membres élus au Conseil : 29 dont 29 sont encore en fonction. Séance du 16 Décembre 2025. Etaient présents à la séance sous la présidence de Mme Noëllie HESTIN, Maire : 18 membres, absents excusés ayant donné procuration : 11 membres, absents excusés : 0 membres, absent : 0 membre

**POINT N° 552****MODIFICATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME/CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP)**

- Vu l'article L 2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le décret 97-175 du 20 février 1997,  
Vu l'article 27 de l'Ordonnance 2005-1027 du 26 août 2005,

Par délibération n° 178/2022 du 13 avril 2022, le Conseil Municipal a voté, pour les travaux relatifs à la rénovation de l'école Aalberg une autorisation de programme (AP) et crédits de paiement (CP),

Par délibérations n° 279/2023 du 07 juin 2023 et n°453/2024 du 12 décembre 2024, cette autorisation de programme/crédits de paiement a été modifiée pour tenir compte des modifications de travaux,

Pour rappel, les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement d'un ou des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme. Le budget N ne tient compte que des CP de l'année.

Afin de tenir compte de l'avancement et de certaines modifications des travaux, il convient de modifier cette AP/CP comme suit :

**Autorisation de programme (TTC)**

Ajustement 2025 6 015 000 €

Crédits de paiement (TTC)	2020 à 2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
Ajustement 2025	123 200 €	358 627 €	1 875 340 €	2 300 000 €	1 357 833 €	6 015 000 €



Pour rappel, ces montants sont inscrits en TTC. La collectivité perçoit le FCTVA en N+2 pour un montant total de 876 940 €.

Cette autorisation de programme ajustée sera financée par l'obtention de subventions (DETR, DSIL, Climaxion, Agence de l'eau...), et par l'emprunt :

- Subventions notifiées :

- ✓ DETR : 1 072 186 €
- ✓ DSIL : 798 774 €
- ✓ REGION GRAND EST (disposition soutien centralités rurales et urbaines) : 200 000 €
- ✓ Climaxion : 120 000 €
- ✓ Agence de l'eau : 127 940 €
- ✓ Fondation du patrimoine : 9 452 € (dons) + 6400 € de subvention

- Subventions demandées et en attente de notification

- ✓ Fonds communal d'Alsace (CEA) : 100 000 €
- ✓ Adaptation aux chang. climatiques et impact sur l'eau (Région) : 100 000 €

- Emprunt : 2 600 000 €.

Mme La Maire demande à l'assemblée d'approuver la modification de l'Autorisation de Programme et de la répartition des Crédits de Paiement relative à la rénovation de l'école Aalberg telle que présentée ci-dessus.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur proposition de la commission « Economie - Finances »

**APPROUVE** la modification de l'AP/CP telle que présentée ci-dessus,

**DIT** que les crédits seront ajustés au budget principal 2025, article 238,

**AUTORISE** la Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité.

La secrétaire de séance

Nadège FLORENTZ

La Maire

Noëlle HESTIN